

Préparation de repas simples et équilibrés - Aides ménagères (E1302)





Objectifs

En fin de formation, la personne sera capable de préparer un repas simple et équilibré en toute sécurité que ce soit pour le travailleur mais également pour le client en tenant compte des impératifs de la situation : régime alimentaire spécifique, aliments disponibles, matériel ... Elle sera également capable de mettre en oeuvre les mesures de conservation adéquates et de réchauffer un plat à la demande du client.

Basée sur une approche théorique et pratique, cette formation aborde :

En partie théorique: hygiène personnelle et hygiène de l'environnement de travail principales causes d'accident en cuisine et remèdes détecter les risques de contamination et adopter quelques mesures simples pour les éviter Les aliments: classification et conservation composer un repas simple et équilibré (de la liste des courses jusqu'à la réalisation) modes et temps de cuisson comment conserver et réchauffer les préparations?

En partie pratique: préparations salées: potages, hors d'oeuvre, viandes, poissons, légumes, féculents, etc... préparations sucrées: desserts de types crêpes, crèmes, cake, mousse, préparations a base de fruits, etc...

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 240.00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- **Horaires**
 - Q Liège
 - Journée
- **Certificat Attestation** Attestation de participation
- Aides sectorielles à la formation

Form TS met des moyens financiers à disposition pour la formation des nouveaux travailleurs titres-services qui n'ont jamais travaillé sous contrat CP 322.01.

Les Régions soutiennent la formation dans le secteur des titres-services via les Fonds de Formation régionaux. Un budget est à disposition des entreprises (selon les règles des Régions) permettant aux entreprises de limiter le coût financier des formations.

Quelques CCT régissent les obligations de formation pour le secteur des titres-services (CP 322.01):

- 24 juin 2011 : obligation de formation collective
- 07 mai 2014 : obligation de formation des nouveaux travailleurs titres-service

Infos sur le site de FormTS (https://form-ts.be/formations/subsides-et-obligations/)

Reconnaissance

Formation agréée par le SPW dans le cadre des formations des travailleurs des entreprises de Titres Services Date d'approbation de l'agrément : 02/08/2016

Validité: 2/08/2026

Examens

Aucun

Préparation de repas simples et équilibrés - Aides ménagères (E1302)

Renseignements

Tél.: 04/229 84 20 Fax: 04/229 84 29



Dates de formation sur demande

⊘ Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20

http://google.be (http://google.be)